

DELIBERATIONS
du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne

Séance du 20 novembre 2013

POINT V.3 - 3^e alinéa :
Compte-rendu des travaux du CEVU du 7 novembre 2013 exerçant les compétences de la
commission de la Formation et de la Vie universitaire : compte-rendu des travaux de la
commission de la Pédagogie du 24 octobre 2013 :
paramétrage de l'application Post-Bac et organisation de la session 2014

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- VU le code de l'Education
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne
- VU l'avis du CEVU du 7 novembre 2013

APRES EN AVOIR DELIBERE,

APPROUVE, avec 20 pour (unanimité) : le paramétrage calendaire de l'application Post-Bac session 2014.

Dijon, le 22 novembre 2013

Le Président de l'Université de Bourgogne,

Alain BONNIN

P.J. : - Relevé synthétique des avis du CEVU du 7 novembre 2013

Délibération transmise à la Rectrice Chancelière de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement